

Révisions et errata

Révisions et errata

Publié par la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

Le tableau récapitulatif des modifications qui suit décrit les révisions, les errata et les mises à jour rédactionnelles qui s'appliquent au Code national de l'énergie pour les bâtiments – Canada 2015 :

- Les révisions sont des modifications jugées urgentes qui ont été soumises à l'examen public du 6 novembre 2017 au 2 janvier 2018 et approuvées par la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies.
- Les mises à jour rédactionnelles sont offertes à titre informatif seulement.
- Les errata sont des corrections au libellé actuel.
- Les corrections rédactionnelles sont des modifications qui améliorent la clarté.

Veillez communiquer avec votre autorité compétente locale afin de déterminer si ces révisions et errata s'appliquent dans votre province ou votre territoire.

Tableau
Modifications — Code national de l'énergie pour les bâtiments – Canada 2015

Division	Renvoi	Modification	Date (A-M-J)	Description de la modification
Préface	s.o.	mise à jour rédactionnelle	2018-09-28	Remplacer le terme « Centre canadien des codes » par « Codes Canada ».
A	1.4.1.2.	erratum	2018-09-28	Mettre en italique le terme « appareil » dans la définition de « chaudière ».
B	1.3.1.1. 1)	révision	2018-09-28	Remplacer la date mentionnée dans le paragraphe par « 30 juin 2017 ».
	Tableau 1.3.1.2.	révision	2018-09-28	Mettre à jour, s'il y a lieu, les désignations des documents incorporés par renvoi afin de refléter les éditions plus récentes en date du 30 juin 2017.
	Tableau 3.5.1.1.	errata	2018-09-28	Corriger le tableau comme suit :
				Paragraphe 3.2.3.1. 3) : remplacer « [F92,F95-OE1.1] » « [F92-OE1.1] ».
				Paragraphe 3.2.3.1. 4) : remplacer « [F92-OE1.1] » par « [F92,F95-OE1.1] ».
	Tableau 4.5.1.1.	errata	2018-09-28	Supprimer l'entrée au paragraphe 3.3.1.1. 7).
				Corriger le tableau comme suit :
				Paragraphe 4.2.2.3. 9) : supprimer l'entrée.
5.2.10.1. 3)	correction rédactionnelle	2018-09-28	Paragraphe 4.3.2.7. 2) et 3) : supprimer les entrées.	
			Reformuler le paragraphe comme suit : «... vapeurs grasses, les vapeurs toxiques, inflammables ou corrosives dégagées par la peinture ou la poussière, ...».	
Tableau 5.3.2.7.	erratum	2018-09-28	Remplacer la note pour « ToV _i » dans la première colonne par ce qui suit :	
			« Les abréviations qui figurent dans cette colonne ont la signification suivante :	
			AE = air extérieur	
			TTS = température du thermomètre sec	
				RDV = régulation de la demande de ventilation ».

Tableau (suite)

Division	Renvoi	Modification	Date (A-M-J)	Description de la modification
B (suite)	Tableau 5.5.1.1.	errata	2018-09-28	Corriger le tableau comme suit :
				Article 5.2.2.7. : ajouter l'entrée « 5.2.2.7. Refroidissement par l'air extérieur 1) [F95-OE1.1] ».
				Article 5.2.6.1. : ajouter l'entrée « 5.2.6.1. Domaine d'application 2) [F95-OE1.1] ». Article 5.3.1.3. : supprimer l'entrée.
	6.3.2.1. 3)	erratum	2018-09-28	Ajouter la définition suivante pour ToV ₁₁ : « ToV ₁₁ = efficacité de la <i>chaudière</i> , déterminée conformément à l'article 6.3.2.5. ».
	Tableau 6.3.2.5.	errata	2018-09-28	Remplacer l'unité pour ToV ₂ et ToV ₃ par « valeur RSI », et l'unité pour ToV ₇ et ToV ₈ par « L/min ». Supprimer la note (3).
	Tableau 6.5.1.1.	erratum	2018-09-28	Corriger le tableau comme suit :
				Article 6.3.1.3. : supprimer l'entrée.
	Tableau 7.5.1.1.	erratum	2018-09-28	Corriger le tableau comme suit :
				Article 7.2.1.1. : ajouter l'entrée « 7.2.1.1. Surveillance de la consommation 1) [F97-OE1.1] 2) [F97-OE1.1] ».
	8.4.4.2. 3)	erratum	2018-09-28	Ajouter le renvoi suivant à la fin du paragraphe : « (Voir la note A-8.4.4.2. 3).) ».
Tableau 8.5.1.1.	errata	2018-09-28	Corriger le tableau comme suit :	
			Article 8.4.3.4. : ajouter « 4) [F99-OE1.1] ».	
			Paragraphe 8.4.4.7. 2) : remplacer « 2) » par « 3) ». Paragraphe 8.4.4.19. 3) : remplacer « 3)a) [F99-OE1.1] b),c) [F100-OE1.1] » par « 3) [F100-OE1.1] ».	